

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2017

Convocation du 25/01/2017- Séance du 1^{er}/02/2017

Nbre de membres
en exercice : 33

Nbre de membres
présents : 29

Nbre de votants : 33

Compte rendu
affiché le 5 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi premier février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Maire.

Etaient présents : M. Patrick DEGUISE, Mme BONNARD, M. LEVY, Mme QUAINON-ANDRY, Mme MARINI (*absente au moment du vote du point n°208*), M. ROBICHE, Mme MARTIN, M. PRAQUIN, Mme NAOUR, M. FRAIGNAC (*absent au moment du vote du point n°105*), M. FURET, M. TABARY, M. DURVICQ, Mme ASCENCAO, Mme ROLLAND, Mme GALLEY, Mme DE SOUZA, Mme BEDOS, M. ALABOUCH, Mme HUGOT, M. CRINON, Mme. BOUDERBANE, M. BINDEL, M. Gérard DEGUISE, Mme PACHOCINSKI, Mme DAUCHELLE, Mme FRANÇOIS, Mme MAREIRO et M. SADIN.

Absents et représentés : M. FOFANA par Mme. MARINI, M. GARDE par Mme. BONNARD, Mme. RIOS par M. BINDEL, M. GUINIOT par M. SADIN.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

N°1 - DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal a nommé secrétaire de séance Monsieur CRINON.

INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

- **ACCEPTE** l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la séance :
« *Reconstruction des groupes scolaires – Demande de subvention auprès de l' Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local* ».

Cette question sera présentée à la fin des questions inscrites à l'ordre du jour.

N°2 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2016

Le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité par 33 voix pour.

N°3 - REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des remerciements ci-après :

D'une part de :

- ✂ De Monsieur BOULNOIS, président du « Lions Club Noyon » pour la mise à disposition de la salle de réception du Chevalet à l'occasion de leur soirée de gala qui a eu lieu le 5 février 2016.
- ✂ De Monsieur GOUASDOUÉ, vice-président de l'association « Un château d'eau pour Diadioumbéra » pour la mise à disposition de la salle de réception du Chevalet dans le cadre de leur loto annuel qui a eu lieu le 6 mars 2016.
- ✂ De Madame de LANGLADE, présidente de l'association « Attelage et Tradition » pour l'aide apportée par la Ville pour l'organisation de leur 20^{ème} concours international d'attelage de tradition de Cuts qui a eu lieu les 21 et 22 mai 2016.
- ✂ De Monsieur LESNES, Président de l'association « MACADAM RIDER'S » pour l'aide apportée par la Ville à l'occasion de la fête de la moto qui a eu lieu le 24 avril dernier.
- ✂ De Monsieur MENDES, président de l'association « Chants et Danses du Monde » pour l'aide apportée par la Ville dans le cadre de leur 9^{ème} festival international de Folklore de Noyon qui s'est déroulé du 5 au 9 juillet 2016.
- ✂ De Monsieur MACHEFER, président de « l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noyon » pour l'aide apportée par la Ville lors de leur brocante qui s'est déroulée le 28 août 2016.
- ✂ De Madame DELATTRE, Dirigeante-Enseignante du « Centre équestre du Noyonnais » pour l'aide apportée par la Ville à l'occasion de leurs différents concours organisés en 2016.
- ✂ De Monsieur GROSVALLLET, président de « l'Amicale philatélique noyonnaise » pour l'aide apportée par la Ville lors de leur bourse-exposition qui a eu lieu dans la salle de réception du Chevalet le 30 octobre 2016.
- ✂ De Madame CORROY, présidente du « Rotary club de Noyon » pour la mise à disposition de la salle de réception du Chevalet lors de leur 28^{ème} soirée de gala qui a eu lieu le samedi 19 novembre 2016.
- ✂ De Madame MARIÉ, présidente du « Twirling Noyon » pour l'aide apportée par la Ville lors de leur 7^{ème} bourse aux jouets qui a eu lieu le 4 décembre 2016 au gymnase des lycées.
- ✂ De Monsieur PARSY, Directeur Administratif de la « Ligue de Football des Hauts-De-France » pour la mise à disposition du stade de football des Frères Paterlini au profit de la sélection ivoirienne.
- ✂ De Madame DE SOUZA, présidente de l'association « SLIDE CREW II » pour l'aide apportée par la Ville lors de leurs différentes manifestations et pour la mise à disposition de salles en 2016.
- ✂ Du Docteur COURBIL, Directeur de l'Etablissement Français du Sang Nord de France pour la mise à disposition de la salle de réception du Chevalet lors de leurs différentes collectes de sang réalisées en 2016.

Et d'autre part, remerciements des associations ci-après pour les subventions allouées en 2016 :

- ✂ Amicale philatélique Noyonnaise.
- ✂ Confrérie des Marguilliers de Saint-Eloi.
- ✂ Société Historique, Archéologique et Scientifique de Noyon.
- ✂ Les médaillés Militaires.
- ✂ LEZ'ARTS.
- ✂ Le Secours Catholique.
- ✂ Les restaurants du cœur.
- ✂ LES Z'AMIS RANDO.
- ✂ L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles.

N°4 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 Décisions :

N°2016-61 : Convention de prestation entre la ville de Noyon et l'Association la Compagnie du double sise 75 route de Blois à Saint Ay (45) de septembre à décembre 2016.

N°2016-62 : Tarifs de la billetterie du Théâtre du Chevalet - Saison 2016-2017.

N°2016-63: Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et la SARL Ulysse maison d'artistes sise 32 rue du Faubourg du Pin à Figeac (46) – Spectacle « Tournepouce ».

N°2016-64 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et la SARL JMD production sise 12 rue du Palais de l'Ombrière à Bordeaux (33) - Spectacle « François-Xavier DEMAISON ».

N°2016-65 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'Association le Pas de l'oiseau sise 33 rue Jean-Jaurès à Veynes (05) - Spectacle « La coopérative ».

N°2016-66 : Convention de résidence d'artistes entre la ville de Noyon et l'Association Asile artistik sise place Bertrand Labarre à Noyon - Compagnie Tandem à plumes du 3 au 14 octobre 2016.

N°2016-67 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'Association Compagnie Hervé Koubi sise 12 rue du Docteur Massenat à Brive spectacle « Ce que le jour doit à la nuit ».

N°2016-68 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'Association Conte la-d'ssus sise 276 route nationale à Salency - Spectacle « Racontée du jour en musique ».

N°2016-69: Reprise d'une concession funéraire.

N°2016-70: Exercice du droit de préemption d'un immeuble composé de 4 garages, parcelle cadastrée section AL n°768, 10 rue de la Boissière.

N°2016-71: Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive - La Haye Juda à Noyon entre la ville de Noyon et l'entreprise BREZILLON

N°2016-72 : Contrat de location d'un garage sis 57/59 rue de Paris à Noyon.

N°2016-73 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'entreprise ACME SAS sise 32 boulevard de Strasbourg à Paris - Spectacle « Le porteur d'Histoire ».

N°2016-74 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'entreprise Astérios production sise 35 rue du Chemin Vert à Paris - Concert d'Alex BEAUPAIN.

N°2016-75 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'Association Avoka sise 11 rue du Manoir de Servigné à Rennes (35) - Essai documentaire « Rodéo ranger ».

N°2016-76 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'Association l'Embellie CIE sise 68 rue Jordaens à Lille (59) - spectacle Screens.

N°2016-77 : Avenant n°1 à la convention de prêt entre la ville de Noyon et la ville de Senlis prolongation du prêt du 15 août au 30 septembre 2016 d'un manuscrit conservé dans les collections de la bibliothèque municipale de Senlis.

N°2016-78 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et la SARL Karakoil production sise 10 Chemin de Mastouloucia à Saint-Pierre d'Irube (64) - Concert de François GUERNIER.

N°2016-79 : Exercice du droit de préemption locaux commerciaux Centre Commercial de la Vigne aux Moines Boulevard du Mont Saint-Siméon lots n°1 et 3.

N°2016-80 : Contrat de location d'un garage sis 57/59 rue de Paris à Noyon.

N°2016-81 : Avenant 1 au contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'entreprise ACME SAS sise 32 Boulevard de Strasbourg à PARIS - Spectacle « Le porteur d'histoire ».

N°2016-82 : Convention de partenariat pour l'accueil de l'exposition « Mothers and daughters » de Julia FULLERTON-BATTEN entre la ville de Noyon et l'Association Diaphane sise 16 rue de Paris à Clermont (60) - Festival « Les phantomas 2016 ».

N°2016-83 : Tarifs du conservatoire à rayonnement communal saison 2016-2017.

N°2016-84: Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'Association Mégaphonic/No water please sise 34 rue Beaurepaire à Paris - Spectacle « Prestation acoustique de la fanfare No Water Please.

N°2016-85: Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'Association Compagnie Les petites madames sise 28/30 Place de la République à Corbie (80) - Spectacle « Sous contrôle ».

N°2016-86 : Contrat de cession du droit d'exploitation entre la ville de Noyon et l'Association La Piccola familia sise 1 rue Bonnefoi à Paris - Spectacle « Arlequin poli par l'amour ».

N°2016-87 : Avenant 1 au contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon, l'entreprise Face cachée sise 51 rue Michel Ange à Lille (59) - Spectacle « Petite lentille ».

N°2016-88 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'Association Compagnie Tourneboule sise 15 Place du Maréchal Leclerc à Lille (59) - Spectacle « Comment moi je ? ».

N°2016-89 : Convention relative à la mise en œuvre d'un atelier artistique théâtre entre la ville de Noyon et l'Association Compagnie Teatro Di Fabio sise espace du Puy du Roi 5 bis rue Charles Faroux à Compiègne et le Collège de la Vallée du Matz sis 151 rue de la Prairie de Bayencourt à Ressons-Sur-Matz.

N°2016-90 : Convention de résidence d'artistes entre la ville de Noyon et l'Association Collectif Autruche sise 2 Avenue du Val à Morangis - Résidence Laurent Madiot du 9 au 16 janvier 2017.

N°2016-91 : Avenant 1 au contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et l'Association Cie Les petites madames sise 28/30 Place de la République à Corbie (80) - Spectacle « Sous contrôle ».

N°2016-92 : Convention de résidence d'artistes entre la Ville de Noyon et l'Association Compagnie Franchement tu sise place Auguste Génie à Montataire sur la saison 2016-2017.

N°2016-93: Contrat de cession et de droit d'exploitation entre la ville de Noyon et la Société F2FMUSIC artistes en scène sise rue de Charenton à Paris - Concert de Mariana RAMOS.

N°2016-94 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville de Noyon et la Société Azimuth productions sise rue de Trévisse à Paris pour le concert de Lynda LEMAY « Décibels et des silences ».

N°2016-95 : Contrat de coproduction entre la ville de Noyon et l'Association orchestre de Picardie sise rue Pointin à Amiens - Concert du vendredi 3 mars 2017.

N°2016-96: Contrat de location d'un garage sis 10 rue de la Boissière à Noyon.

N°2016-97: Contrat de location d'un garage sis 10 rue de la Boissière à Noyon.

N°2016-98: Contrat de location d'un garage sis 10 rue de la Boissière à Noyon.

N°2016-99: Contrat de location d'un garage sis 57/59 rue de Paris à Noyon.

N°2016-100: Désignation d'un avocat et fixation des honoraires – Affaire Borderie c/ville de Noyon

N°2016-101: Désignation d'un avocat et fixation des honoraires - Affaire réparation préjudice matériel Police Municipale - Constitution de partie civile.

N°2016-102 : Désignation d'un avocat et fixation des honoraires - Consultation fonction publique territoriale.

N°2016-103 : Désignation d'un avocat et fixation des honoraires - Consultation droit de la fonction publique territoriale.

N°2016-104 : Contrat général de représentation - Etablissement de concerts et de spectacles, théâtre et assimilé entre la ville de Noyon et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) sise avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92).

N°2016-105 : Avenant n°4 au marché M13-021 de travaux relatif à l'aménagement du pôle multimodal de la Gare de Noyon lot1 : VRD dallage génie civil fontainerie et signalisation.

N°2016-106 : Contrat de cession de droit d'exploitation entre la ville de Noyon et l'Association la voie des livres sise rue de la réunion à Paris, lecture musicale « Tsiganes ! ».

N°2016-107 : Tarifs communaux 2017.

N°2016-108 : Extension des moyens de paiement régie de recettes Piscine de la ville de Noyon.

N°2016-109: Extension des moyens de paiement régie de recettes Accueils de loisirs des mineurs de la ville de Noyon.

N°2016-110: Convention de mise à disposition du Théâtre du Chevalet entre la ville de Noyon et l'entreprise le Patch, pôle de musique actuelles en Picardie sise avenue de Bourgognes à Beauvais (60) - Concert pédagogique « Peace and love » par le groupe BOUCAN.

N°2016-111: Contrat de location d'un garage sis 10 rue de la Boissière à Noyon.

2 Liste des marchés passés selon la procédure adaptée depuis le Conseil municipal du 2 décembre 2016 :

N° de marché	Objet	Titulaire et code postal	Date de notification	Durée	Montant H.T	Service/direction gestionnaire
2016/P A/39	Réalisation d'une étude urbaine préopérationnelle dans le cadre du Protocole de préfiguration du quartier d'intérêt régional Beauséjour	ATOPIA 75009	22/12/2016	Délais d'exécution	53 568 € HT	Urbanisme
2016/P A/55	Prestations de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « Arts plastiques »	ATELIERS DE LA CHAMOISIN E 02300	8/09/2016	Du 8 septembre au 18 octobre 2016 Puis reconduction expresse	360 €TTC	Affaires scolaires
2016/P A/56	Prestations de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « Initiation au tennis »	TENNIS CLUB NOYONNAI S 60400	8/09/2016	Du 8 septembre au 18 octobre 2016 Puis reconduction expresse	360 €TTC	Affaires scolaires
2016/P A/57	Prestations de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « prestations de contes »	CONTELAD' SSUS 60400	8/09/2016	Du 8 septembre au 18 octobre 2016 Puis reconduction expresse	900 €TTC	Affaires scolaires
2016/P A/58	Prestations de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « Initiation à la capoeira »	LA CAPOEIRA 60400	8/09/2016	Du 8 septembre au 18 octobre 2016 Puis reconduction expresse	504 €TTC	Affaires scolaires

N° de marché	Objet	Titulaire et code postal	Date de notification	Durée	Montant H.T	Service/direction gestionnaire
2016/P A/60	Prestations de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « Arts plastiques	LES PORTES DES REVES 60400	7/09/2016	Du 8 septembre 2016 au 5 juillet 2017 Puis reconduction expresse	Prestations d'initiation gratuites <u>Payant les frais de fournitures nécessaires aux activités</u>	Affaires scolaires
2016/P A/61	Prestations de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « Découverte de la Musique »	ACCORDEON CLUB 60400	08/09/2016	Du 8 septembre au 18 octobre 2016 Puis reconduction expresse	600 €TTC	Affaires scolaires
2016/P A/63	Prestations de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « Initiation à l'athlétisme »	ATHLETIC CLUB NOYONNAIS 60400	8/09/2016	Du 8 septembre au 18 octobre 2016 Puis reconduction expresse	225 €TTC	Affaires scolaires
2016/P A/64	Prestations de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « Initiation au Hip Hop»	SLIDE CREW II 60400	8/11/2016	Du 8 septembre au 18 octobre 2016 Puis reconduction expresse	180 €TTC	Affaires scolaires
2016/P A/65	Diagnostics d'inspections télévisées, pédestres et de géodétection dans le cadre de la reconstruction des groupes scolaires Weissenburger et Saint Exupéry	SATER 62223	30/09/2016	Délais d'exécution	11 835 €HT	URBANISME/DST
2016/P A/66	ACCORD-CADRE MULTIATTRIBUTAIRE POUR DES TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE LOT N°1 : TRAVAUX DE VOIRIE MS19 : travaux rue de l'Abbaye Saint Eloi	COLAS EST	27/10/2016	Délais d'exécution	61 344.93 € HT	DST
2016/P A/67	ACCORD-CADRE MULTIATTRIBUTAIRE POUR DES TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE LOT N°1 : TRAVAUX DE VOIRIE MS20 : Mise en accessibilité PMR arrêts bus	DEGAUCHY 60310	25/11/2016	Délais d'exécution	57 594 €HT	DST
2016/P A/68	Maintenance et assistance téléphonique du progiciel « L@Billetterie spectacle & relations publiques » du théâtre du Chevalet à Noyon	RESSOURCES SI 78280	9/12/2016	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 pour une durée ferme. Il sera ensuite reconductible deux fois, de façon tacite, pour une durée d'un an	5 455,26 € Soit 1 818,42 €/an	Informatique

N° de marché	Objet	Titulaire et code postal	Date de notification	Durée	Durée	Service/direction gestionnaire
2016/P A/69	Maintenance et assistance téléphonique d'une imprimante à billets du théâtre du Chevalet à Noyon	RESSOURCES SI 78280	9/12/2016	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 pour une durée ferme. Il sera ensuite reconductible deux fois, de façon tacite, pour une durée d'un an	911,31 € Soit 303,77 €/an	Informatique
2016/P A/70	Prestation de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires	LES ATELIERS DE LA CHAMOISINE 02300	8/11/2016	Du 10/11/2016 au 15/12/2016 (NAP) – Arts plastiques	360 € TTC	Scolaire
2016/P A/71	Prestation de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) – Initiation au tennis	TENNIS CLUB NOYONNAIS 60400	02/11/2016	Du 10/11/2016 au 15/12/2016	300 € TTC	Scolaire
2016/P A/72	Prestation de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) – Sport et musique	CAPOEIRA 60400	26/10/2016	Du 10/11/2016 au 15/12/2016	462 € TTC	Scolaire
2016/P A/74	Prestation de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) – Découverte musicale	ACCORDEON CLUB 60400	10/11/2016	Du 10/11/2016 au 15/12/2016	550 € TTC	Scolaire
2016/P A/75	Prestation de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) – Initiation à l'athlétisme	ACN 60400	8/11/2016	Du 10/11/2016 au 15/12/2016	188 € TTC	Scolaire
2016/P A/76	Prestation de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) – Arts plastiques et amérindien	JEFCA MUSIQUE 60400	9/11/2016	Du 10/11/2016 au 15/12/2016	511,98 € TTC	Scolaire
2016/P A/77	Prestation de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) – Initiation HIP HOP	SLIDE CREW II 60400	31/10/2016	Du 10/11/2016 au 15/12/2016	330 € TTC	Scolaire
2016/P A/78	Prestation de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) – Expression gestuelle et langage du silence	ATELIER MINE 60400	9/11/2016	Du 10/11/2016 au 15/12/2016	550 € TTC	Scolaire

N° de marché	Objet	Titulaire et code postal	Date de notification	Durée	Montant H.T	Service/direction gestionnaire
2016/PA/79	Organisation du marché de Noël « Québécois »	ASSOCIATION QUEBEC'OISE 60 400 NOYON	12/12/2016	Du 19/12/2016 au 23/12/2016	9 750 € TTC	Cabinet
2016/PA/86	Prestation de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) – Arts plastiques et amérindien	JEFCA MUSIQUE 60400	22/12/2016	Du 10 janvier au 7 juillet 2017	3 327,87 € TTC	Affaires scolaires
2016/PA/89	Prestations de services dans le cadre des nouvelles activités périscolaires « Initiation judo »	JUDO CLUB NOYON 60400	22/12/2016	Du 10 janvier au 7 juillet 2017	1 392,69 € TTC	Affaires scolaires

N°17-101 - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire en charge de la stratégie financière, précisant les données connues à ce jour sur le contexte économique et budgétaire, ainsi que les orientations à retenir pour l'année à venir tant en fonctionnement qu'en investissement, entendu la position des différents groupes politiques composant le Conseil Municipal, considérant que le document « Débat d'Orientations Budgétaires » présenté par Monsieur LEVY n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à vote, considérant que les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*) ont pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2017, après en avoir délibéré :

Article 1 : **PREND ACTE** du document des orientations générales du Budget 2017, présenté en séance.

N°17-102/01 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 - MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, adjoint aux finances, considérant l'obligation faite à la commune de mettre en accessibilité ses bâtiments recevant du public, sa voirie et ses espaces publics, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article 1 : **ADOpte** le programme 2017 relatif à l'opération de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes à mobilité réduite.

Article 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des travaux subventionnables		54 785,00	65 742,00
Etat DETR (dépense plafonnée à 150 000 € HT)	45%	24 653,25	
Financement de la Ville (solde)		30 131,75	

Article 3 : SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, à son plus fort taux, au titre de la DETR 2017, dans le cadre de la réalisation de cette opération.

N°17-102 /02 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 - MISE EN ACCESSIBILITE PMR DES BATIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, adjoint au Maire, considérant l'obligation faite à la commune de mettre en accessibilité ses bâtiments recevant du public, sa voirie et ses espaces publics, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article 1 : ADOPTE le programme 2017 relatif à l'opération de mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite.

Article 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des travaux subventionnables		83 608,33	100 330,00
Etat DETR	45%	37 623, 75	
Financement de la Ville (solde)		45 984,58	

Article 3 : SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, à son plus fort taux, au titre de la DETR 2017, dans le cadre de la réalisation de cette opération.

N°17-103 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire, considérant l'obligation faite à la commune de mettre en accessibilité les arrêts de bus prioritaires, considérant l'étude de restructuration du réseau de bus réalisée en 2016, considérant la proposition de quatre arrêts supplémentaires à mettre en accessibilité, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article 1 : **ADOPTE** le programme 2017 relatif à l'opération de mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires.

Article 2 : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel	% de participation	Montant HT 2017
Coût des travaux subventionnables <i>(mise en accessibilité des 14 arrêts prioritaires du réseau de bus)</i>		97 663,50
Subvention DETR	45 %	43 948,57
Financement Ville de Noyon	55 %	53 714,93

Article 3 : **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat, à son plus fort taux, au titre de la DETR 2017, dans le cadre de la réalisation de cette opération.

N°17-104/01 - GROUPEMENTS DE COMMANDES RELATIFS A LA MUTUALISATION DES SERVICES - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE ET D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE PAIE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, adjoint au Maire en charge de la stratégie financière, considérant que la Ville de Noyon et la Communauté de communes du Pays noyonnais souhaitent se regrouper pour l'acquisition d'un logiciel de gestion financière et d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de paie, considérant que l'objectif de ce regroupement est de rationaliser les coûts liés à l'acquisition de ces logiciels, mais également d'optimiser et d'harmoniser les outils de ces deux entités pour en améliorer le fonctionnement, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de communes du Pays noyonnais, présentée en séance.

N°17-104 /02 - GROUPEMENTS DE COMMANDES RELATIFS A LA MUTUALISATION DES SERVICES – ACQUISITION D'UNE SOLUTION RELATIVE A LA MIGRATION DES DONNEES DE LA MESSAGERIE ET A SON HEBERGEMENT

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, adjoint au Maire, considérant que la Ville de Noyon et la Communauté de communes du Pays noyonnais souhaitent se regrouper pour l'achat d'une solution relative à la migration des données de la messagerie et à son hébergement, considérant que l'objectif de ce regroupement est de rationaliser les coûts liés à l'acquisition de ces logiciels, mais également d'optimiser et d'harmoniser les outils de ces deux entités pour en améliorer le fonctionnement , vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de communes du Pays noyonnais, présentée en séance.

N°17-104/03 - GROUPEMENTS DE COMMANDES RELATIFS A LA MUTUALISATION DES SERVICES - ACQUISITION D'UNE SOLUTION ANTIVIRALE AFIN DE PROTEGER LES SYSTEMES INFORMATIQUES

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, adjoint au Maire, considérant que la Ville de Noyon et la Communauté de communes du Pays noyonnais souhaitent se regrouper pour l'acquisition d'une solution antivirus afin de protéger les systèmes informatiques, considérant que l'objectif de ce regroupement est de rationaliser les coûts liés à l'acquisition de ces logiciels, mais également d'optimiser et d'harmoniser les outils de ces deux entités pour en améliorer le fonctionnement, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de communes du Pays noyonnais, présentée en séance.

N°17-105 - AVENANT N°2 RELATIF AU MARCHE DE FOURNITURE DE GAZ POUR LA VILLE DE NOYON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, adjoint au Maire, vu la convention de groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays noyonnais et la ville de Noyon, vu la délibération du conseil communautaire autorisant Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays noyonnais, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à signer le marché avec la société TOTAL ENERGIE GAZ, considérant qu'il convient d'établir un avenant n°2 à ce marché afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2017 pour assurer la continuité du service public, considérant que cet avenant a une incidence financière sur le montant total du marché, ce dernier passant de 912 647,68 € HT (1 071 040,36 € TTC) à 1 069 043,97 € HT (1 244 455,34 € TTC), considérant l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la commission d'appel d'offres et par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), considérant que Monsieur FRAIGNAC, membre de la liste « Noyon en mouvement » est absent au moment du vote, ce qui ramène le nombre de votants à 32, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 32 voix pour :

Article 1 : **ADOpte**, dans le cadre du marché relatif à la fourniture de gaz pour les bâtiments communaux et intercommunaux, l'avenant n°2, avec la société TOTAL ENERGIE GAZ, domiciliée Immeuble Nova, au 71 Boulevard National à LA GARENNE COLOMBE (92 257), présenté en séance.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le signer.

N°17-106 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 novembre 2016 portant modifications des statuts de la Communauté de communes du Pays noyonnais, considérant les modifications apportées par la Loi NOTRe aux compétences des Communautés de communes, considérant la nécessité de mettre en adéquation les compétences de la Communauté de communes du Pays noyonnais avec la Loi NOTRe, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, par 30 voix pour et 3 abstentions de Monsieur GUINIOT (*pouvoir à Monsieur SADIN*), Madame MAREIRO et Monsieur SADIN:

Article 1 : ADOPTE la nouvelle rédaction des blocs de compétences de la Communauté de communes du Pays noyonnais, telle que fixée dans l'article 6 des statuts présentés en séance.

Article 2 : PRECISE que les autres articles des statuts de la Communauté de communes du Pays noyonnais demeurent inchangés.

N°17-107- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT - INSTALLATION D'UN NOUVEAU TITULAIRE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, considérant la démission de Monsieur CANTENOT, Conseiller municipal, élu sur la liste « Pour ma Ville » et membre titulaire de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent, considérant qu'il convient de remplacer Monsieur CANTENOT au sein de cette commission, considérant que Monsieur DEGUISE Gérard, membre élu sur la même liste que Monsieur CANTENOT est le suppléant nommément affecté à ce dernier, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, par 30 voix pour et 3 abstentions de Monsieur GUINIOT (*pouvoir à Monsieur SADIN*), Madame MAREIRO et Monsieur SADIN :

Article Unique : PREND ACTE du remplacement de Monsieur CANTENOT par Monsieur DEGUISE Gérard ainsi que de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres à caractère permanent, qui se composera dorénavant de la façon suivante :

Membres Titulaires
M. LEVY
Mme ASCENCAO
M. FURET
M. ALABOUCH
M. DEGUISE Gérard

Membres suppléants
Mme NAOUR
M. TABARY
Mme MARINI
M. ROBICHE

N°2017-108 - RECONSTRUCTION DES GROUPES SCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, considérant les aides versées par l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article 1 : ADOPTE le programme 2017 relatif aux travaux de reconstruction des deux groupes scolaires Weissenburger et Saint Exupéry s'élevant à 11 227 542,77 € HT.

Article 2 : SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, à son plus fort taux, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public 2017, et ce dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

N°17-201 - CESSION D'UN TERRAIN SUPPLEMENTAIRE A LA SCI D'ARTOIS « PICARDIE COUVERTURE »

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, Adjoint aux travaux, vu le projet d'extension de la SCI d'ARTOIS, vu l'avis de France Domaine en date du 4 janvier 2017, considérant que la Ville de Noyon n'a pas de projet spécifique sur ces terrains, considérant que la Ville de Noyon souhaite favoriser et accompagner le développement économique de son territoire, vu les avis favorables des membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article 1 : **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées section AX n°672, 702, 704, 706 et 708, pour partie, d'une superficie de 2.000 m², au profit de la SCI d'Artois, moyennant le prix de 12.200 € HT ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document découlant de cette cession.

N°17-202 – SQUARE KENNEDY - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE DEUX ESCALIERS D'ACCES A UN BATIMENT DE LOGEMENTS COLLECTIFS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, Adjoint aux travaux, considérant que deux escaliers d'accès à un bâtiment appartenant à la société PICARDIE HABITAT- groupe PROCILIA, parcelle cadastrée section AK n° 391, se situent dans le domaine public communal, considérant qu'avant de les céder au propriétaire de l'immeuble, il convient de constater leur désaffectation et d'en approuver leur déclassement du domaine public, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article 1 : **CONSTATE** la désaffectation des deux escaliers d'accès à l'immeuble cadastré section AK N° 391, square Kennedy et **AUTORISE** leur déclassement du domaine public communal.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires

N°17-203 - RECONSTRUCTION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES - PROCEDURE DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL POUR LES SITES WEISSENBURGER ET SAINT-EXUPERY

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, Adjoint aux travaux, considérant que la Ville de Noyon a engagé une mission de maîtrise d'œuvre en septembre 2015, confiée au cabinet d'architectes Vallet de Martinis, pour la déconstruction-reconstruction des groupes scolaires Saint-Exupéry et Weissenburger et leurs abords, considérant l'obligation de désaffecter et de déclasser une partie du domaine public routier communal (*1 682 m² pour le site Weissenburger et 3 377 m² pour le site Saint Exupéry, selon les annexes n° 1 et n° 2 présentées en séance*), pour obtenir la délivrance des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet, considérant l'intérêt général de ce projet pour la commune de Noyon, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission II (*Travaux, Développement Durable, Urbanisme, Foncier et Mobilité*), après en avoir délibéré, et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article Unique : **APPROUVE** la désaffectation et le déclassement de 1 682 m² de domaine public routier communal pour le site Weissenburger et de 3 377 m² de domaine public routier communal pour le site Saint-Exupéry, afin de l'affecter au projet de déconstruction-reconstruction des deux groupes scolaires Weissenburger et Saint-Exupéry, selon les plans présentés en séance.

N°17-204 - LOI ALUR - PLUI - TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU, DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET DE CARTE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, considérant que le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale sera automatique, à compter du 27 mars 2017 si la minorité de blocage n'est pas atteinte, considérant la possibilité pour la commune de s'opposer à ce transfert dans les trois mois précédant cette date, considérant que la commune élabore son document d'urbanisme, considérant que les délais imposés par la Loi ALUR ne permettent pas à la Commune de Noyon d'envisager ce transfert dans des conditions optimales, considérant que la Commune souhaite, pendant la phase d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, rester maître de sa stratégie de développement urbain, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission II (*Travaux, environnement, urbanisme, foncier*) sur la minorité de blocage, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, par 30 voix pour et 3 abstentions de Monsieur GUINIOT (*pouvoir à Monsieur SADIN*), Madame MAREIRO et Monsieur SADIN:

Article unique : **DECIDE DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de communes du Pays noyonnais.

N°17-205 - CONVENTION CADRE TRIPARTITE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS POUR LA PERIODE 2016-2018 (ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020)

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, adjoint aux travaux, considérant le projet de la convention cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté de communes du Pays noyonnais pour la période 2016-2018, considérant l'intérêt pour la collectivité des actions portées par les organismes HLM envers les quartiers prioritaires de la ville dans le cadre de ladite convention, considérant la possibilité de pouvoir solliciter une compensation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties auprès des services de l'Etat, vu les avis favorables émis à l'unanimité par les membres des Commissions I (*Finances, administration et ressources humaines*) et II (*Travaux développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, par 30 voix pour et 3 abstentions de Monsieur GUINIOT (*pouvoir à Monsieur SADIN*), Madame MAREIRO et Monsieur SADIN :

Article 1 : **APPROUVE** la convention portant sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté de communes du Pays noyonnais, pour la période 2016-2018, entre la Ville de Noyon, la Communauté de communes du Pays noyonnais, l'Etat et les organismes HLM, présentée en séance.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.
Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la compensation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de la Ville auprès des services de l'Etat.

N°17-206 - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL - NOUVELLES DENOMINATIONS DE PARCS DE STATIONNEMENT

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur TABARY, conseiller municipal délégué au cadre de vie, aux projets d'aménagement urbain et espaces verts, vu l'avis favorable du Conseil des Sages, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues ou aux places publiques, considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage des biens, le travail des préposés des services de la Poste, des Services de Secours (Gendarmerie, SAMU, Sapeurs-Pompiers) et des services techniques municipaux, la localisation sur les GPS et d'identifier clairement les adresses des immeubles et sites et de procéder à leur numérotation, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission II (*Travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article Unique : **APPROUVE** les propositions de dénomination suivantes :

Parkings	dénomination
Parking près de la caserne des pompiers	Parking Saint Christophe
Parking aménagé près des voies SNCF	Parking de la Croix Verte
Parking 66 places en face de la gare	Parking de la Citadelle
Parking situé entre le cours Druon et le jardin Roosevelt	Parking Roosevelt

N°17-207 - TRANSPORT EN FAVEUR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE CONVENTION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ISARIEN EN VEHICULE ADAPTE (TIVA) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, adjoint aux travaux, considérant que le Conseil Régional a délégué, pour l'année 2017, au Conseil Départemental de l'Oise la compétence relative au transport des personnes à mobilité réduite sur le département, considérant la sollicitation du Conseil Départemental de l'Oise, considérant la complémentarité du service « Transport Isarien en Véhicule Adapté » (TIVA) avec le service Lib'bus communal, considérant l'intérêt pour les Noyonnais en situation de handicap et / ou de mobilité réduite de pouvoir bénéficier de ce service, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission II (*Travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article 1 : **AUTORISE** le fonctionnement du service Transport Isarien en Véhicule Adapté sur le ressort territorial de Noyon et **APPROUVE** la convention visant à autoriser ce service à fonctionner sur le ressort territorial de la ville, présentée en séance.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention nous liant avec le Conseil Départemental de l'Oise.

N°17-208 - ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME DU RESEAU DE BUS LIB'BUS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, adjoint aux travaux, vu la délibération en date du 18 juin 2015 du Conseil Municipal, approuvant le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée dit « SDA-Ad'AP » du réseau de transport collectif urbain Lib'bus, considérant qu'il est nécessaire de rendre le réseau de transport en commun Lib'bus accessible aux personnes à mobilité réduite, considérant le projet de restructuration du réseau de bus au 1^{er} janvier 2018 et la création de quatre arrêts prioritaires supplémentaires, considérant l'obligation faite à la commune de mettre en accessibilité les arrêts de bus prioritaires, considérant la programmation financière supplémentaire et les aides financières que la Collectivité est susceptible de demander à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2017, vu les avis favorables émis à l'unanimité par les membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), considérant que Madame MARINI, membre de la liste « Noyon en mouvement » est absente au moment du vote et que Monsieur FOFANA membre de la liste « Noyon en mouvement » a donné pouvoir à Madame MARINI, ce qui ramène le nombre de votants à 31, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 31 voix pour :

Article 1 : **APPROUVE** l'avenant 1 du Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau de bus, présenté en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

N°17-209 - AVENANT A LA CONVENTION CADRE - PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU BASSIN DE LA VERSE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, adjoint aux travaux, vu la convention cadre du programme d'action de prévention des inondations du bassin versant de la Verse en date du 4 juin 2014, considérant que le programme d'action de prévention accuse un retard de 18 mois sur le planning, considérant qu'il convient, suite à ce retard, de passer un avenant à ladite convention, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission II (*Travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article Unique : **APPROUVE** les termes de l'avenant 1 à la convention cadre du programme d'action et de prévention des inondations du bassin de la Verse, présenté en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

**N°17-401 - PROGRAMMATION ANNUELLE 2017 - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES
HAUTS-DE-FRANCE**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON-ANDRY, adjointe au Maire, déléguée à la culture et au patrimoine, considérant le label " Villes et Pays d'art et d'histoire " dont la commune est détentrice, considérant qu'au label précité est attachée une programmation annuelle d'actions destinées à valoriser et à animer le patrimoine à travers la présentation d'activités de découverte et de tourisme culturel, considérant la possibilité de pouvoir solliciter financièrement la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France au titre de cette programmation , vu les avis favorables des membres des Commissions IV (*culture et patrimoine*) et I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré, par 33 voix pour :

Article 1 : APPROUVE le projet de programmation annuelle 2017 composé des actions suivantes :

- Animations et ateliers pédagogiques en temps et hors-temps scolaire ;
- Animations artistiques et culturelles à l'occasion de la programmation estivale et des Journées européennes du patrimoine ;
- Edition de documents (programmes des visites, expositions et animations durant les périodes estivales et automne/hiver ; programme des Journées européennes du patrimoine ; documents de découverte ; etc.) ;
- Edition de l'exposition *Des voix et des choix : Hexham, Metzingen et Noyon dans la Grande Guerre* ;
- Enrichissement du centre de documentation du patrimoine et formation continue des guides-conférenciers.

Article 2 : ADOPTE le financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
	Montant	Financiers	Montant
Programmation - Coût global	16 100 €	DRAC des Hauts-de-France	8 050 €
		Ville de Noyon	8 050 €

Article 3 : SOLLICITE une subvention à son taux maximal auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France.

**N°17-402 - EXPOSITION « 1517 : AUX ORIGINES DE LA REFORME » - DEMANDES
DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES ET DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON ANDRY, Adjointe au Maire, considérant le 500^e anniversaire de l'affichage des 95 thèses de Luther, considérant que l'exposition « 1517 : Aux origines de la Réforme » s'inscrit dans le cadre des missions confiées par la Ville de Noyon à ses musées, considérant la participation financière de la société des Amis du Musée Jean Calvin, considérant que des aides peuvent être sollicitées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France et du Conseil Régional des Hauts-de-France, vu les avis favorables émis à l'unanimité par les membres des Commissions IV (*Culture et Patrimoine*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*) après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

Article 1 : ADOPTE le projet d'exposition « 1517 : Aux origines de la Réforme » pour lequel le plan de financement prévisionnel suivant est établi :

Nature des dépenses	Montant	Financeurs	Montant
ACHAT			
Fournitures de petit équip.(60632)	1600,00	Ville de Noyon	26230,00
Fournitures administratives (6064)	150,00		
Autres matières et fournitures (6068)	1100,00	DRAC des Hauts-de-France	4000,00
SERVICES EXTERIEURS		Conseil Régional des Hauts-de-France	4000,00
Ass. temporaire (6166)	1000,00		
Documentation générale	780,00	Société des Amis du musée du Jean Calvin	1500,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
Divers (6228)	600,00		
Annonces et insertions (6231)	2500,00		
Transport de bien (6241)	500,00		
Réception (6257)	400,00		
Catalogues et imprimés (6236)	6500,00		
frais affranchissement (6261)	500,00		
frais de télécommunications (6262)	600,00		
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
EDF (606121)	2000,00		
Charges de personnel titulaires	15000,00		
Autres charge de personnel non titulaire	2500,00		
TOTAL DEPENSES	35730,00	TOTAL RECETTES	35730,00

Article 2 : SOLLICITE les subventions à leur plus fort taux auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de France et du Conseil Régional des Hauts-de-France.

N°17-403 - RESTAURATION DU TABLEAU « LA VIERGE ADORANT L'ENFANT ENDORMI » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES HAUTS-DE-FRANCE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON ANDRY, Adjointe au Maire, déléguée à la Culture, au patrimoine et au tourisme, considérant la nécessité de restaurer le tableau « La Vierge adorant l'enfant endormi », considérant le choix des restaurateurs et l'avis de la commission scientifique de la Direction Régionale des Hauts-de-Francis, considérant qu'une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Hauts-de-France peut être sollicitée vu les avis favorables émis à l'unanimité par les membres des Commissions IV (*Culture et Patrimoine*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 33 voix pour :

*Article 1 : **APPROUVE** le plan de financement pour la restauration de l'œuvre « La Vierge adorant l'enfant endormi » dont le tableau ci-après fixe les détails :*

Plan de financement prévisionnel « La Vierge adorant l'enfant endormi »	Taux de subvention	Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel de l'opération		2 367,00 €	2 840,40 €
Etat – DRAC Hauts-de-France	50% H.T.	1 183,50 €	
Financement de la Ville (solde)		1 183,50 €	

*Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention, au taux le plus élevé, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

**Le Maire,
Patrick DEGUISE**